



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2012

Président : Mr BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire, Mme HOCHART Donata, Mme CHAUDAUDRA Evelyne, Mr SZAT Stanislas, Mme HENOT Dominique, Mr FLAMENT Alexandre, Mme PAW Renée, Mr THIRION Jean-Pierre Adjoint, Mme SYS Martine, Mr BEKAERT Patrick, Mme VANEECKE Marie-Agnès, Mr HERMEL Jean-Loup, Mme WARNEZ Muriel, Mr DEGAND Daniel, Mme MOLENDI Edith, Mr HERMAND Jean, Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mr BERTIN Alexandre, Adjoint au Maire, Mr BOUKHATEB Nordine, Mme BIELKIN Laurence, Mme JAROSZ Sylvie, Mr ABRAHAM Jean-Claude, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Mme BUYCK Isabelle Conseillère Municipale.

ABSENTS : Mme BELHAJ Myriam, Mr MONTEVILLE Georges-Marie, Mme FAVIER Elisa, Mr DARCHEVILLE Francis, Mr VANTOURNHOUDT André, Mr BAILLEZ Aimé, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE: Mr DEGAND Daniel, Conseiller Municipal.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n°61/2012 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n°62/2012 portant sur la désignation d'un avocat.

2/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – ANNEE 2012 :

Section de fonctionnement

↳ dépenses	1 432 434.62 €
↳ recettes	1 432 434.62 €

Section d'investissement

↳ dépenses	7 482 733.94 €
↳ recettes	7 482 733.94 €

Le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2012 a été adopté par 22 voix Pour (dont 5 procurations).



3/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE - ANNEE 2012 :

Section de fonctionnement

↳ dépenses	25 986.92 €
↳ recettes	25 986.92 €

Section d'investissement

↳ dépenses	8 170.13 €
↳ recettes	8 170.13 €

Le budget supplémentaire de la zone industrielle pour l'exercice 2012 a été adopté par 22 voix Pour (dont 5 procurations)

4/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2012

Section de fonctionnement

↳ dépenses	6 263.03 €
↳ recettes	6 263.03 €

Le budget supplémentaire « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2012 a été adopté par 22 voix Pour (dont 5 procurations)

5/ CRAC 2011 OPERATION 1115 – LOTISSEMENT RUES DAUTRICOURT ET BRIQUET

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a approuvé le compte-rendu d'activité et le bilan au 31 décembre 2011, relatifs à l'aménagement des rues Dautricourt et Raoul Briquet, présentés par la Société d'Economie Mixte ADEVIA.

Aucune participation n'est sollicitée pour l'année 2012. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

6/ CRAC 2011 OPERATION 1113 Vert tilleul

Le Compte Rendu d'activité au 31 décembre 2011 pour cette opération d'aménagement du Vert Tilleul précise que :

- L'acquisition du foncier notamment nécessaire à la réalisation de l'EHPAD a nécessité la mise en place d'une procédure de déclaration d'utilité publique.
- Le juge de l'expropriation a fixé les indemnités pour les Consorts VANTOURNHOUDT. Celles-ci sont supérieures à l'estimation des services fiscaux ainsi qu'aux montants prévus dans le bilan opérationnel. Les frais supplémentaires liés à la procédure foncière en cours estimés à 43 108 € ainsi que le financement de la moitié de la voirie de desserte de l'EHPAD d'un montant de 75 000 € entraînent une



- augmentation nécessaire de la participation d'équilibre de la commune d'un montant de 118 108 euros.
- Pour finaliser l'ensemble des opérations liées à la réalisation du lotissement et principalement la commercialisation des terrains libres de constructeurs, il est proposé de prolonger la durée du Traité de Concession par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2014, celle-ci expirant au 8 janvier 2013.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé :

- D'approuver le compte-rendu d'activité et le bilan au 31 décembre 2011 relatifs à l'opération d'aménagement dénommée « Vert Tilleul », présentés par la Société d'Economie Mixte ADEVIA,
- D'autoriser l'augmentation de la participation communale d'équilibre s'élevant à 118 108€,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 au Traité de Concession relatif à l'opération d'aménagement « Vert Tilleul », prolongeant la durée du Traité jusqu'au 31 décembre 2014.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

7/ ALIENATION DE DEUX PARCELLES CADASTREES AL 559 ET AL 561 AU PROFIT DE TRANSALINORD

La société TRANSALINORD souhaitant acquérir les parcelles cadastrées AL 559 et AL 561 d'une superficie totale de 47 162 m² a proposé une offre s'élevant à 330 000 € HT. La société Transalinord, si la vente des terrains était conclue, pourrait connaître une expansion certaine et contribuerait ainsi à la création d'emplois et à la sauvegarde des emplois existants. Les membres du Conseil Municipal, ayant délibéré, ont décidé à l'unanimité la cession des deux parcelles, pour un montant de 330 000 € HT, et ont autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, établi par Maître Bonfils, Notaire à Lens. La délibération du 24 septembre 2012, ordre n°6, est abrogée.

8/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AB 204 D'UNE SUPERFICIE DE 551 M²

Les membres du Conseil Municipal, ayant délibéré, ont décidé à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée AB204, d'une superficie de 551 m², sise rue Emile Zola pour un montant de 9 000€ HT, auquel viendront s'ajouter les frais de notaire, et ont autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, établi par Maître Bonfils, Notaire à Lens.



9/ TARIFS DES DROITS A L'ANIMATION INTER-CLASSES POUR L' ANNEE 2013

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs comme suit :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF

- 24.60 € par mois pour le premier enfant
- 21.80 € par mois pour le deuxième enfant
- 19.50 € par mois à partir du troisième enfant.

Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF

- 24.50 € par mois pour le premier enfant
- 21.70 € par mois pour le deuxième enfant
- 19.40 € par mois à partir du troisième enfant.

La délibération du 26 novembre 2012, ordre n° 7, est abrogée.

10/ AVENANT N° 1 AU CONTRAT D' ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS »

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat assurance SMACL « Dommages aux biens »
Cet avenant n'engendre aucune cotisation supplémentaire.

11/ AVENANT N°2 AU CONTRAT D' ASSURANCE « VEHICULES A MOTEUR »

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 au contrat assurance SMACL « Véhicules à moteur »
Cet avenant engendre une cotisation supplémentaire de 248.85 € TTC.

12/ AVENANT N°3 AU CONTRAT D' ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS »

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 3 au contrat assurance SMACL « Dommages aux biens »
Cet avenant n'engendre aucune cotisation supplémentaire.

13/ CONVENTION ATESAT

Point retiré, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM) n'ayant pas encore transmis la convention d'assistance technique.



14/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE

Dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche, compte tenu du coût de l'acquisition de l'immeuble sis 14 rue de la Paix, et compte tenu du coût des travaux à réaliser, Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais une subvention au taux de 30% au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux et a autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

15/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire a rappelé le projet d'enfouissement des réseaux. Ces travaux comprennent la rénovation de l'éclairage public. Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais une subvention au taux de 30% au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux, pour les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

16/ MODIFICATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée le contrat de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet SEMOTEC dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux des rues des Fusillés, Victor Hugo, Général Leclerc, de la Paix, Emile Zola, une partie de la rue Jean Jaurès et l'impasse Emile Zola. Après concertation avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais et le cabinet SEMOTEC, il a été prévu en remplacement de la partie de la rue Jean Jaurès de réaliser l'enfouissement des réseaux de la rue Corneille Desruelles. Ce changement n'entraînera pas de dépense supplémentaire. Le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux.

17/ ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSURANCE GROUPE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL »

Suite à la résiliation par la Mutuelle Mieux-être du contrat d'assurance « Risques statutaires du personnel », sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ayant délibéré, a décidé à l'unanimité, d'adhérer au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2013.